



(36)
Motion Céline CONTAT
Péréquation transports
déchets
Refusée

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous allons donc clore les débats et passer au vote.

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Monsieur Damien Raboud portant sur l'apéro des verres de contact, je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Si vous le refusez, je vous demande de vous lever. Merci de rester debout s'il vous plaît. Vous pouvez vous asseoir.

Y a-t-il des abstentions ? Vous pouvez vous asseoir.

Le postulat de Monsieur Damien Raboud est refusé par 23 contre, 14 pour et 16 abstentions.

6. Développement de la motion de Mme Céline CONTAT portant sur la péréquation des transports des déchets montheysans

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour, à savoir le développement de la motion de Madame Céline Contat portant sur la péréquation des transports des déchets montheysans.

Pour rappel, cette motion a été déposée lors du conseil général du 10 septembre 2018, je laisse la parole à Madame Contat pour le développement de la motion. Après celle-ci, la discussion générale sera ouverte selon l'article 32 du règlement du conseil général. Nous passerons ensuite au vote.

Madame la conseillère générale Contat, je vous cède la parole.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)*

Chers présidents et conseillers municipaux, chers collègues, cher public,

Dans le cadre des débats relatifs au principe du pollueur-payeur, nous avons mis le doigt sur un aspect qui coûte près de Fr. 100'000CHF par an aux Montheysans. Nous voulons parler de la péréquation des transports mise en place par SATOM SA.

Qu'est-ce que cette péréquation des transports ? C'est un pot commun destiné à dédommager les communes les plus éloignées. Aujourd'hui, la loi fédérale prône le principe du pollueur-payeur. C'est bien avec ce sacro-saint principe que l'on nous a imposé la taxe au sac. Il y a donc lieu de se référer au degré de pollution émis par chacune des entités communales concernées. En fonction de quoi ce principe n'est-il pas appliqué pour abolir cette péréquation des transports ? Car chacun sait que les camions polluent en fonction des distances qu'ils parcourent. Pourquoi devrions-nous subventionner les autres communes ? Le principe du pollueur-payeur ne serait-il pas adaptable aux fournisseurs de la SATOM ? Cette péréquation locale primerait-elle sur la loi fédérale ? Assurément pas !

Selon les comptes de la SATOM, Monthey a payé, pour ce pot commun, la somme CHF 96'304CHF en 2017. Par contre la commune de Bagnes a encaissé CHF 131'114CHF. Trouvez-vous cela normal et quels en sont les éléments justificatifs ?



Nous demandons donc que, conformément au principe du pollueur-payeur, notre Président Monsieur Stéphane Coppey, membre du Conseil d'Administration de la SATOM, ainsi que Monsieur Gilles Cottet membre des Comités des propriétaires utilisateurs de la SATOM, fassent en sorte qu'à partir du 1^{er} janvier 2019 la péréquation des transports soit supprimée pour Monthey. Ainsi la Commune pourra économiser ces CHF 100'000CHF par an, ce qui permettrait de compenser une grande partie de nos mesures sociales par exemple. Dans ce dossier SATOM, il semble que le citoyen montheyisan ne bénéficie d'aucun avantage ou compensation face à une société qui paie un loyer ridicule et sauf erreur aucun impôt, par contre qui peut facturer à loisirs un chauffage alimenté par nos poubelles.

En conclusion et afin d'être cohérent avec la notion du pollueur-payeur, notre Conseil général devrait accepter cette motion pour rétablir un certain équilibre dans ce jeu écologico-financier, parce que nos citoyens le valent bien !

Je vous remercie pour votre attention. Si vous avez des questions ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Y a-t-il des questions ? Monsieur Woeffray

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)*

Madame la Présidente, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

La motion que nous traitons ce soir ne nous paraît acceptable ni sur le fond ni sur la forme. Sur le fond tout d'abord, la péréquation que vous nous proposez de radier, Madame Contat, trouve son origine aux prémices de la SATOM dans les années 70 et résulte d'une entente entre les communes partenaires du projet. Aujourd'hui, elles sont 75 à adhérer à ce principe, 27 à titre de contributeurs, le reste en tant que bénéficiaire et le système a fait ses preuves. Un rétropédalage de notre part ne serait assurément pas un signal positif envoyé aux autres communes.

A l'heure où nous cherchons sans cesse de synergies intercommunales (même intercantionales dans ce cas précis), à l'heure où nous parlons de fusion de communes, alors que nous cherchons des solutions pour améliorer le vivre ensemble, vous nous demandez d'opérer un repli sur soi dans le seul but de faire économiser quelques deniers au ménage communal. Des systèmes de pots communs, il en existe pléthore et à tous les niveaux. Nous ne sommes pas certains que d'en dresser la liste et de s'exclure des quelques-uns dont nous ne sommes pas bénéficiaires soit une brillante idée.

Si l'usine qui traite nos déchets était établie à 50 km de là et que nous touchions 50'000CHF par an, quelque chose me dit que nous ne traiterions pas du sujet ce soir.

Sur la forme, ensuite, selon notre règlement, une motion vise à modifier un règlement communal. Or, dans ce cas précis il s'agit d'une convention intercommunale, l'outil choisi n'est donc pas approprié.

Vous l'aurez compris, le groupe DC s'oppose farouchement à cette motion ainsi qu'à toutes celles qui pourraient mettre à mal les accords passés avec les communes environnantes. Merci de votre attention.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Y a-t-il une autre demande de parole ? Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Merci Madame la présidente, messieurs les municipaux, chère et chers collègues,

Notre groupe a étudié avec intérêt la motion déposée par madame Céline Contat. Si selon nous il serait pertinent de se pencher sur la politique environnementale, le développement ou le rôle à long terme de la SATOM, la question de la péréquation financière ne doit pas mériter une remise en question telle que suggérée ce soir. En effet, il s'agit d'un principe juste qui assure une certaine solidarité entre communes, et si l'exemple d'un ou deux communes peut sembler clivant, celui d'autres communes montrent le bien-fondé de cette péréquation.

En effet, des petites communes moins fortunées que la nôtre bénéficient à juste titre de cette péréquation, de la même manière que notre Canton périphérique profite chaque année de la péréquation financière entre cantons.

Soyons solidaires et refusons cette motion, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Bellwald

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Madame la présidente, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR n'entre pas en matière. Il nous est impossible de prendre position avec une proposition manquant de contenu et de sources.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Y a-t-il une autre prise de parole ? Monsieur Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Ce n'est pas vraiment une prise de parole, c'est une question comme vous avez proposé qu'on pose des questions. Il est évident que je soutiens à 100% ce qui a été dit par mon collègue, le porte-parole du groupe. Mais j'ai une question à Madame Contat par rapport au principe, si vous allez pour casser dans la péréquation, c'est votre proposition de vouloir casser les solidarités.

Pourquoi vous arrêtez au niveau des communes, puis vous n'allez pas au niveau des quartiers, puis des quartiers au niveau des rues, puis après au niveau des habitants ? Ce qui ferait qu'à peu près, on se trouverait que chaque personne en fonction de sa proximité ou pas avec la Satom se verrait attribuer un coût différent. Parce qu'il n'y a aucune raison que les gens de Choëx payent pour les gens qui habitent plus près de la Satom et tout. On se retrouve si on pousse la logique de votre motion jusqu'à sa fin. On se retrouve dans une situation clairement ingérable, où je pense que vous



risquez de construire une usine à gaz, où on peut engager des centaines, peut-être pas des centaines mais des dizaines d'employés communaux pour pouvoir calculer au plus juste le coût qu'il devrait payer par rapport à la Satom, en fonction sa proximité géographique. Je dis ça, c'est de manière un peu provocatrice pour vous dire que la notion de péréquation, si vous la cassez, vous devez la casser jusqu'au bout et donc individualiser les choses mais ça veut dire qu'à partir de là, on ne vit plus en société, ou alors on vit dans une société ultra-individualisée qui demanderait une bureaucratie, pour laquelle vous n'avez pas beaucoup de sympathie, donc une bureaucratie extrêmement fine pour que chacun paye exactement ce qu'il doit en fonction de sa proximité immédiate ou pas de la Satom, ça deviendrait, à mon sens, ingérable. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron. Y a-t-il une autre demande de parole avant que Madame Contat puisse répondre ? Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)*

Juste pour répondre. La commune de Monthey paye les frais de transport à ces transporteurs donc aux camions. Donc non, le citoyen qu'il habite Choëx ou n'importe, il va payer ça dans ses impôts. La péréquation des transports est en plus donc on paye en plus cette péréquation des transports à la Satom. C'est la Satom qui facture en plus à la commune de Monthey. Après, j'ai bien compris que la motion n'avait pas passé.

Toutefois, on se permettra de demander un avis de droit à la commune et à la Confédération pour être sûr qu'on est dans le dans le tir, voilà.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Si la parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux si vous acceptez cette motion portant sur la péréquation des transports des déchets montheyens, je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux si vous refusez cette motion, je vous demande de vous lever. Merci, vous pouvez vous asseoir.

Y a-t-il des abstentions ? Non ? Merci.

La motion est donc refusée par 45 contre et 8 oui.

7. Développement du postulat de Mme Céline CONTAT portant sur les déchets de mégots en ville de Monthey

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Nous passons donc au point 7 de l'ordre du jour. Le développement du postulat de Madame Céline Contat portant sur les déchets de mégots en ville Monthey. Pour rappel ce postulat a été déposé en séance du 10 décembre 2017. Nous allons



Je serais bref, simplement pour vous annoncer dans la suite des questions écrites concernant le harcèlement de rue, que le groupe ADG souhaite déposer ce soir un postulat sur le harcèlement de rue, et qui sera développé lors d'un prochain Conseil général. Merci.

38

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Borgeaud. M. Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Mme la Présidente, je souhaite déposer un postulat à l'intitulé suivant « Apéro les verres de contact » que j'aurai le plaisir de développer lors d'un prochain Conseil général.

39

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Raboud. D'autres questions ou dépôts de postulats ? M. Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)*

Une dernière remarque concernant l'intranet du Conseil général qui a quelques soucis ces derniers temps. Je ne sais pas si je suis le seul à être confronté à cette problématique, mais lorsque je me connecte, j'ai toujours la chance de tomber sur une page qui indique « erreur » ! Donc j'aimerais bien que l'on puisse faire quelque chose, d'autant plus, que nous parlons de plus en plus, de Conseil général via le virtuel, donc il serait sympathique si nous pouvions accéder en temps et en heures et pouvoir se préparer pour nos commissions ou le Conseil général. Merci

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Si la parole n'est plus demandée, je passe la parole à la Municipalité. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente, Mmes, MM.,

M. Maret, je laisserai le soin de répondre aux deux Municipaux que vous avez interpellés.

M. Cutruzzolà, nous prenons compte de votre première remarque, malheureusement et personnellement, je ne me ballade pas souvent dans cet endroit magnifique. Dès demain matin, nous allons interpellier notre Service IME pour voir, à court terme ou moyen terme, comment nous pouvons remédier à cette situation.

Concernant les barrières de la Rue du Collège, c'est un grand processus qui découle d'une demande des habitants du quartier, que nous pouvons comprendre, par rapport à des passages de véhicules, mais également des passages à une vitesse disproportionnée de la part des cyclistes. La volonté était de freiner les cyclistes.

Maintenant vous arrivez sur un autre élément, avec une impossibilité de passer avec des chaises roulantes et des personnes avec des enfants en poussette. Evidemment, que ce n'était pas le but de la démarche, à nouveau nous allons



intervenir auprès du Service IME, je me retourne vers M. Cottet, pour voir comment nous allons remédier à ce problème, en s'assurant du souhait des voisins, et en même temps, de tenir compte de vos remarques.

M. Aviolat, vous vous êtes adressé à M. Moulin qui vous répondra sur les coûts de la piscine pour les futurs coûts de fonctionnement. Concernant l'intranet, je vous l'ai dit de manière extrêmement brève lors de l'intervention dans le cadre des comptes, par rapport à l'ensemble du travail qui doit être effectué au niveau informatique sur l'ensemble de la commune. J'ai dit que notamment l'archivage électronique prendrait du temps. Une chose est sûre, c'est que les modifications rapides vont intervenir par rapport à une distribution de documents que ce soit pour le Conseil municipal ou général, mais je peux d'ores et déjà vous dire que le travail sera fait durant l'été et nous espérons que dans le courant septembre, nous puissions répondre à votre question, car le premier mal à l'aise c'est moi, même si je ne suis pas un spécialiste d'informatique. Je trouve qu'il y a bien trop souvent des problèmes que nous devons résoudre, votre remarque est tout à fait compréhensible et nous en prenons note.

Mme Contat, je vous laisserai développer votre motion et votre postulat lors d'un prochain Conseil général, votre question était adressée à M. Cottet, qui je suis sûr qu'il vous répondra bien volontiers.

M. Borgeaud, nous prenons note de votre postulat concernant le harcèlement de rue.

M. Raboud, vous avez déposé un postulat, c'est intéressant car nous essayons de trouver le but de votre postulat, cela démontre toutes vos finesses, et nous allons travailler durant quelques semaines pour essayer de découvrir. Je n'ai pas encore découvert, mais je trouve le titre assez accrocheur. J'en ai terminé, je passe la parole en premier à M. Pierre Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

M. Maret, je crois qu'il faudra me laisser un peu de temps pour vous répondre, vos questions sont très précises, je ne sais pas s'il y a eu un bureau spécialisé qui a été mandaté. Concernant la pose, c'est l'association des Marmettes qui en a fait la demande, je n'ai pas des réponses précises pour vous répondre, et je vais devoir aller chercher ces informations, et si vous le permettez, je vous répondrai lors d'un prochain Conseil général. Merci.

Intervention de M. Denis Maret (PDC)

Oui, bien sûr.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère, Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci **M. Maret**. M. Pierre Contat a dû copier mes notes, car j'ai à peu près la même réponse à vous transmettre. Par rapport aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, mon service est très attentif tant au niveau des bâtiments communaux, que lorsqu'il y a des privés qui construisent quelque chose afin que tout soit aux normes. Vous avez posé des questions très précises auxquelles je veux répondre de manière précise et je le ferai lors d'un prochain Conseil général si vous le voulez bien.



Dans le magazine « Le Vendredi » du 8 juin 2018, nous apprenons que les études relatives à la transformation de la piscine découverte de Monthey sont terminées et estimées à 15 Mio de francs. Dans le magazine « Bon à Savoir » de juin 2018, nous constatons que la piscine de Monthey est la deuxième plus chère de Suisse romande. Nos questions : chaque année la commune de Monthey essuie environ 400'000 francs de perte de la piscine découverte. Qu'en sera-t-il avec la nouvelle infrastructure et les nouveaux amortissements ? Est-ce que la Commune assumera toujours les déficits ? Un budget de fonctionnement a-t-il été effectué ? Avec 15 Mios d'investissement le prix de l'entrée de la piscine va-t-il augmenter ? Les communes voisines participent-elles à l'investissement ? Si la réponse est non, a-t-on pensé à un prix d'entrée réduit pour les Montheysans ? Sur les photos du « Vendredi » il n'y a plus que de l'herbe. Vont-ils enlever tous les buissons et la plupart des arbres ? Merci pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Aviolat. Mme Contat.

Intervention de Mme Céлина Contat (APM)*

Mme la Présidente, chers membres du Bureau, MM. le Président et cher conseillers Municipaux, chers Collègues,

J'ai trois interventions ce soir. Nous aimerions déposer une motion concernant la péréquation des transports des déchets montheysans que j'aurai le plaisir de développer lors d'un prochain Conseil général. Je dépose également un postulat relatif aux déchets de mégots en ville de Monthey, qui sera développé lors d'un prochain Conseil général. J'ai également une question à M. Cottet, concernant la mise en place de la benne à plastiques. (36)

Lors de nos différentes séances sur le nouveau règlement de la taxe poubelle, nous vous avons demandé à plusieurs reprises la remise en place de la benne plastique. Le plastique a en effet un pouvoir calorifique qui se situe entre le gaz et le pétrole, selon le type de plastique. C'est donc un combustible de toute première qualité. (37)

Il est clair que, pour une entreprise comme Satom, non seulement ça ne lui coûte rien de recevoir du plastique, mais, si c'était une entreprise gérée comme une entreprise privée, elle paierait sans discussion pour le recevoir ! Comme nous le savons parfaitement, la seule justification de la suppression de la benne plastique est à rechercher dans l'augmentation du volume des sacs taxés. Malgré cela, certaines communes voisines comme Troistorrens et Vionnaz, par exemple, ont décidé de la remettre en vigueur comme service à leurs citoyens. Pourquoi ne voulez-vous pas le faire ? La filière plastique existe bel et bien : c'est la Satom !

Nos questions : à quand la remise en place de la benne ou d'un compacteur pour le plastique ? Et à quand la négociation d'un prix de vente de celle-ci ? Merci pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Mme Contat. M. Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,

* Texte de l'auteur